



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR PREFECTURE

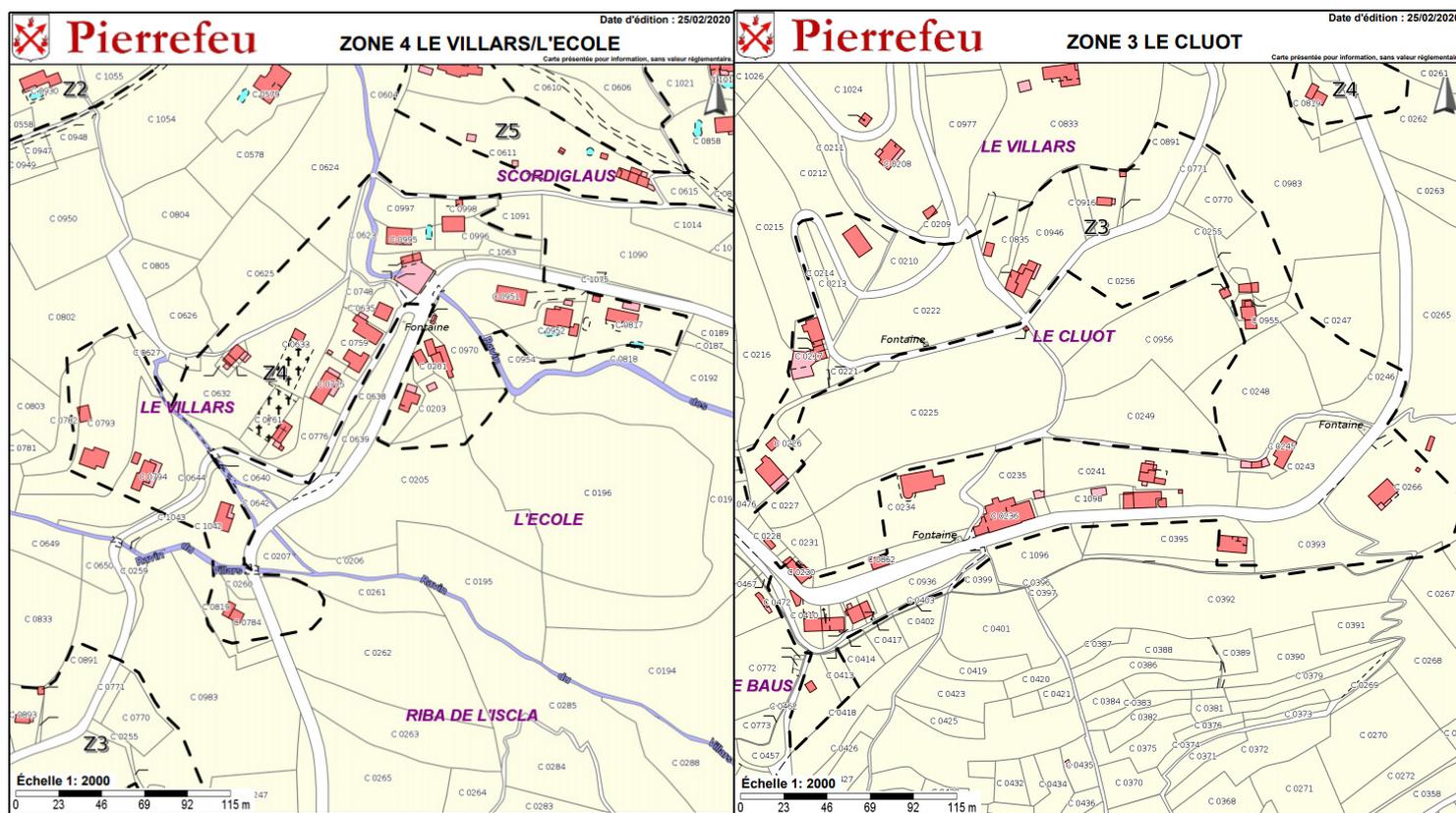
006-210600979-20200228-DELIB2020001-DE
Reçu le 13/03/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal
N°202001

**INSTAURATION DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN SUR LA
COMMUNE DE PIERREFEU**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention, d'instituer un droit de préemption urbain sur la zone 4 pour la réalisation d'une zone multi services (Le Villars, L'école), et la zone 3 pour la création d'une aire multi sport (le Cluot)



- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Marc BELVISI